



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.4
5 septembre 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dix-septième réunion
Montréal, 14-18 octobre 2013
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

IDENTIFICATION DES BESOINS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 14 ET 15 DU BUT D DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE¹

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 1 de la décision XI/13 B, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de préparer des informations :

a) Les besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ;

b) Les outils et méthodes de soutien des politiques élaborés ou utilisés au titre de la Convention et leur caractère adéquat, leur impact et les obstacles à leur adoption, et identifier les lacunes et les besoins de perfectionnement de ces outils et méthodes ;

c) Le caractère adéquat des observations et des systèmes de données pour assurer un suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ;

d) Des options pour évaluer les effets des types de mesures prises en application des dispositions de la Convention ;

et de rendre compte des progrès accomplis sur ces questions à une réunion de l'Organe subsidiaire précédant la douzième réunion de la Conférence des Parties.

2. En conséquence, dans la notification SCBD/STTM/DC/ac/81207 (2013-005) du 21 janvier 2013, le Secrétaire exécutif a invité les Parties et les organisations compétentes à faire part de leurs points de vue sur ces questions.

* UNEP/CBD/SBSTTA/17/1.

¹ Le présent document ne couvre pas l'objectif 16, qui est abordé par le CIPN.

/...

3. Onze Parties (Argentine, Australie, Bolivie, Bulgarie, Canada, Chine, Colombie, Mexique, France, Royaume-Uni et Union européenne) et huit organisations (BirdLife, Conservation International, Global Biodiversity Information Facility (GBIF), le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-BON), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Réseau civil japonais pour la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique, le Secrétariat de la Convention relative à la conservation des espèces migratrices et le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC)) ont répondu à cette notification.

4. La présente note, qui a été élaborée à partir de ces contributions, contient des observations et des considérations d'ordre général relatives aux objectifs 14 et 15 du but D du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique concernant le caractère adéquat des outils de soutien des politiques, le caractère adéquat des données, des observations et des indicateurs, et les effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique. En s'appuyant sur ces informations, elle tire des conclusions sur les besoins scientifiques et techniques liés à la mise en œuvre du Plan stratégique et de chacun de ces objectifs.

5. Une ébauche de cette note a fait l'objet d'un examen critique par les pairs du 27 juin au 15 juillet 2013. Des commentaires ont été transmis par 19 Parties (Canada, Îles Cook, Fidji, Guatemala, Kiribati, Îles Marshall, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Nauru, Népal, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Union européenne) et deux organisations (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Union internationale pour la conservation de la nature) et sont consignés dans la présente note.²

II. BESOINS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 14 ET 15 DU BUT STRATGIQUE D

Objectif 14: D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

14.1 *Eléments de l'Objectif 14*

6. Tous les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce fournissent d'innombrables services écologiques. Certains de ces écosystèmes sont cependant particulièrement importants car ils contribuent directement au bien-être humain en fournissant des biens et des services qui satisfont aux besoins quotidiens. Les écosystèmes qui fournissent des services liés à l'alimentation, aux fibres, aux médicaments et à l'eau douce, à la pollinisation des cultures, la filtration des polluants et la protection contre les catastrophes naturelles, figurent parmi les services fournis par les écosystèmes de la diversité biologique qui sont essentiels au bien-être humain. La réalisation de cet objectif nécessite la restauration et la protection de ces écosystèmes.

7. La restauration a trait au procédé de gestion de la récupération d'un écosystème lorsqu'il a été dégradé, endommagé ou détruit, comme moyen de soutenir les écosystèmes, maintenir leur résilience et de conserver la diversité biologique. Le terme « sauvegardés » est un terme général qui se rapporte à la protection. Un grand nombre de mesures peuvent être employées pour protéger les écosystèmes, allant

² Des commentaires ont été faits par des experts à titre individuel. Quatorze Etats insulaire du Pacifique ont présenté une communication conjointe préparée en marge de l'Atelier régional des pays du Pacifique sur l'établissement du cinquième rapport national (Nadi, Fidji, 22-26 juillet 2013).

des aires strictement protégées aux zones conservées par les communautés. Le mode de restauration et de protection le mieux adapté dépendra du type d'écosystème dont il est question. Etant donné que tous les écosystèmes fournissent d'importants services, les pays doivent identifier ceux qui sont particulièrement importants pour le bien-être humain compte tenu de leurs conditions et circonstances nationales, et leur accorder la priorité.

8. Bien que tout le monde dépende pour sa survie des services fournis par les écosystèmes, certains groupes en dépendent particulièrement pour leur bien-être, et leurs circonstances particulières doivent être prises en compte dans les mesures prises dans la poursuite de cet objectif. Dans nombre de pays, les pauvres et les vulnérables dépendent directement des services fournis par les écosystèmes pour leur survie quotidienne. Dans maints pays, les pauvres et les vulnérables se composent de façon disproportionnée de femmes. En outre, à cause de leur rôle différent dans la société de certains pays, les femmes peuvent être plus dépendantes que les hommes de certains types d'écosystèmes. Pour un grand nombre de communautés autochtones et locales, les écosystèmes fournissent non seulement des services, mais font partie intégrante de leur spiritualité, de leur vision du monde et de leur identité

14.2 Efficacité et impact des outils et méthodes de soutien des politiques générales existants, obstacles à leur adoption et lacunes éventuelles

Outils et méthodes de soutien des politiques contribuant à la réalisation de l'Objectif 14 pour la biodiversité

9. Vu l'accent mis sur la sauvegarde dans cet objectif, le programme de travail sur les aires protégées et les outils associés à sa mise en œuvre fournissent des orientations pertinentes sur les types de mesures qui pourraient être prises pour réaliser cet objectif. Les outils et méthodes de soutien des politiques relatives aux aires protégées sont examinés plus en détail au titre de l'objectif 11.

10. Etant donné leurs liens avec la santé humaine, les travaux sur la santé et la biodiversité entrepris par la Convention présentent aussi un intérêt pour cet objectif. Plusieurs organisations internationales ont également élaboré des outils et des méthodes qui ont trait au bien-être humain, par exemple la note d'orientation environnementale pour la réduction des risques de catastrophe publiée par l'UICN, les boîtes à outils développées dans le cadre de l'initiative Eau et Nature (WANI) de l'UICN, et une boîte à outils pour mesurer et surveiller les services fournis par les écosystèmes à l'échelle du site développée par le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE.

11. Bien qu'il n'y ait pas de programme de travail spécifique sur la restauration au titre de la Convention, l'importance de celle-ci a été reconnue dans plusieurs décisions (voir l'objectif 15), et une abondance d'orientations a été développée par d'autres organisations. La Society for Ecological Restoration, par exemple, a élaboré et compilé une gamme d'outils, de méthodes et d'études de cas relatifs à la restauration. En outre, la plupart des organisations internationales non gouvernementales ont élaboré des outils et méthodes pour la gestion des écosystèmes et l'aménagement du territoire qui présentent un intérêt pour la réalisation de l'Objectif 14, ainsi que du matériel sur le rapport entre la diversité biologique et le bien-être humain et des outils pour déterminer l'utilisation la plus efficace des fonds de restauration.

Application des outils et méthodes de soutien des politiques existants

12. Les orientations relatives à la protection et à la restauration des écosystèmes ont été employées pour entreprendre un certain nombre de projets. Cependant, il n'est pas clair si ces projets ont été entrepris précisément pour traiter les questions identifiées dans cet objectif. En outre, la majorité des projets entrepris ont été, dans l'ensemble, de petite envergure et leur exécution de courte durée. Ils n'ont pas en général été réalisés dans des zones arides ou semi-arides. Par ailleurs, un grand nombre de projets

de restauration se sont concentrés sur la récupération de la structure des écosystèmes, mais peu d'entre eux se sont attachés à suivre les changements dans le fonctionnement des écosystèmes et la fourniture de services écosystémiques.

Obstacles à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques existants

13. Les obstacles à l'utilisation des directives sur les aires protégées et la restauration figurent dans les discussions relatives aux objectifs 11 (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.3) et 15 (ci-dessous). Parmi les obstacles particuliers à l'objectif 14, on compte les difficultés d'identification des écosystèmes qui sont importants pour le bien-être humain et les services essentiels qu'ils fournissent. Ces informations sont nécessaires pour justifier des coûts associés à la protection et la restauration des écosystèmes par rapport au bien-être humain ; cependant, l'évaluation de la valeur monétaire des services fournis par les écosystèmes demeure problématique. Le fait qu'il existe diverses orientations relatives aux différents éléments de l'objectif et qu'il n'y a pas encore de directives visant l'ensemble de l'objectif constitue un autre obstacle. En outre, dans les pays ou les zones où la majorité des terres appartiennent à des propriétaires locaux, la planification et les projets de restauration à grande échelle peuvent nécessiter des efforts de sensibilisation et de coordination particuliers.

Lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques

14. Les principales mesures requises pour atteindre cet objectif ont trait à la sauvegarde et à la restauration des écosystèmes. Une large gamme d'orientations a été élaborée sur ces deux questions. Parmi les lacunes éventuelles figurent les outils ou méthodes d'identification des écosystèmes qui fournissent des biens et des services qui sont importants pour le bien-être humain afin de leur donner la priorité, les méthodes à employer pour veiller à ce que les besoins des femmes, des communautés autochtones et locales et des pauvres et vulnérables soient adéquatement pris en compte dans les mesures prises pour atteindre cet objectif, et des orientations destinées à aider les Parties à gérer les écosystèmes afin qu'ils fournissent de multiples services. Pendant longtemps, les écosystèmes ont été gérés dans le but d'optimiser la fourniture d'un type de service spécifique. Des orientations sur les méthodes d'obtention de services écosystémiques multiples pourraient aider les Parties à atteindre cet objectif. D'autres lacunes méthodologiques concernent la restauration de multiples services fournis par les écosystèmes avec une connaissance limitée de leur fonctionnement et des réactions différentes d'espèces particulières aux variations du climat.

14.3 Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans l'Objectif 14 d'Aichi pour la biodiversité et élaboration et emploi d'indicateurs pour cet objectif

Capacité d'évaluer/mesurer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif aux niveaux mondial, régional, national et sous-national

15. Les indicateurs opérationnels suivants ont été identifiés dans l'annexe de la décision XI/3 A :

- a) Tendances en matière d'avantages que les humains retirent de services écosystémiques sélectionnés ;
- b) Tendances en matière de santé et de bien-être de communautés qui sont directement tributaires des biens et services fournis par les écosystèmes locaux ;
- c) Tendances en matière de prestation de services écosystémiques multiples ;

- d) Tendances du pourcentage des ressources totales en eau douce utilisées ;
- e) Tendances du pourcentage de la population utilisant des services d'approvisionnement en eau améliorés ;
- f) Tendances concernant les populations d'espèces et le risque d'extinction des espèces qui procurent des services écosystémiques ;
- g) Tendances en matière de valeur économique et non économique de services écosystémiques sélectionnés ;
- h) Tendances en matière de pertes humaines et économiques dues à des catastrophes causées par l'eau ou liées aux ressources naturelles ;
- i) Tendances en matière de contribution nutritionnelle de la biodiversité : composition alimentaire ;
- j) Tendances en matière de contribution nutritionnelle de la biodiversité : consommation alimentaire ;
- k) Tendances concernant les cas de nouvelles maladies zoonotiques ;
- l) Tendances en matière de richesse inclusive ;
- m) Tendances en matière de prévalence d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale âgés de moins de cinq ans ;
- n) Tendances en matière de conflits liés aux ressources naturelles ;
- o) Tendances concernant l'état des services écosystémiques sélectionnés ;
- p) Tendances en matière de capacité biologique ;
- q) Tendances concernant la superficie des écosystèmes dégradés qui ont été restaurés ou sont en cours de restauration.

16. Ces indicateurs, qui sont déjà nombreux, sont complétés par des indicateurs supplémentaires employés au niveau local, national ou régional (tels que les indicateurs de services de pollinisation et de plantes médicinales), ainsi que des indicateurs relatifs à d'autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (par ex. les objectifs 5, 11, 12, 18). Ensemble, ces indicateurs peuvent saisir les divers aspects liés à l'Objectif 14 et contribuer ainsi à l'évaluation des progrès accomplis vers sa réalisation. Cependant, la plupart des pays souhaiteront sans doute axer leurs travaux sur un sous-ensemble sélectionné de ces indicateurs, selon les besoins et les priorités nationaux.

17. Le suivi des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif nécessite une évaluation de l'état des écosystèmes, des tendances en matière de services qu'ils procurent et de la manière dont les différents groupes d'utilisateurs bénéficient de leur utilisation. Les types de services écosystémiques dont le suivi doit être assuré varieront sans doute d'un pays à l'autre et changeront au fil des ans selon les besoins de la société. Cependant, certains services fournis par les écosystèmes, tels que la prestation d'eau salubre et d'alimentation adéquate, sont d'importance universelle et leur suivi est donc déjà bien assuré.

18. Ainsi, les progrès réalisés dans la poursuite de cet objectif peuvent être évalués à différentes échelles à partir des informations fournies par plusieurs indicateurs complémentaires.

Domaines où un suivi plus rigoureux/ de meilleurs données/ des observations ou des indicateurs additionnels permettraient de renforcer substantiellement notre capacité de suivre les progrès accomplis en vue d'orienter la prise de mesures appropriées/ciblées

19. Bien que l'on dispose d'informations solides sur les services d'approvisionnement, en particulier ceux qui sont commercialisables, il y a peu d'information sur les tendances en matière de prestation de services de régulation, de services culturels et de services de soutien. Notre incapacité actuelle d'assurer le suivi de la prestation de ce type de service écosystémique au niveau mondial représente une lacune importante. Des informations plus précises sur les liens entre la condition des écosystèmes et le bien-être humain, et entre les écosystèmes et l'approvisionnement en eau, contribueraient à assurer le suivi des progrès réalisés pour atteindre cet objectif. En outre, la plupart des informations actuellement disponibles proviennent de pays développés. Des travaux propres à améliorer la couverture géographique des données existantes augmenteraient notre capacité de suivre les progrès accomplis vers la réalisation de cet objectif, et des informations sur les effets de la variation des écosystèmes dans différents paysages sur la prestation de services écosystémiques pourraient aider les Parties à atteindre l'Objectif 14.

Limites entravant ces améliorations

20. Il existe un grand nombre de différents types d'écosystèmes, chacun fournissant plusieurs services. Par conséquent, le nombre de services fournis par les écosystèmes qui doivent être surveillés est élevé, mais les ressources disponibles pour assurer ce suivi sont limitées. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour surveiller comment la prestation de services par les écosystèmes change à la suite d'une meilleure protection ou restauration des écosystèmes, afin de guider les mesures de gestion et/ou restauration.

14.4 Évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention

21. La majorité des pays ont pris des mesures pour protéger et restaurer les écosystèmes. L'expansion relativement rapide d'aires protégées est considérée comme l'une des principales réussites environnementales des dernières décennies. Cette réussite doit être suivie d'une gestion appropriée de ces aires et de leur intégration dans les paysages terrestres et marins plus vastes. Il existe de nombreux exemples de projets de restauration des écosystèmes réussis qui illustrent le fait que lorsque des mesures ont été prises pour protéger ou restaurer les écosystèmes, celles-ci ont eu en général un effet positif sur la diversité biologique. Cependant, il existe relativement peu d'information sur les effets de ces mesures sur la restauration du fonctionnement des écosystèmes, l'amélioration de la prestation de services par les écosystèmes, l'augmentation de la résilience et/ou la contribution au bien-être humain, et les zones qui ont fait l'objet d'activités de restauration ne correspondent pas nécessairement aux zones à prestation de services écosystémiques élevée.

14.5 Conclusions des sections précédentes pour permettre l'identification et la priorisation des besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Objectif 14

Applicabilité des orientations et outils à l'appui de la mise en œuvre au niveau national

22. Les orientations et outils relatifs à cet objectif sont adéquats. Cependant, des orientations additionnelles sur les méthodes à employer pour équilibrer les diverses pressions exercées sur les écosystèmes et identifier ceux d'entre eux qui sont particulièrement importants pour le bien-être humain en raison des services qu'ils fournissent aideraient les Parties à atteindre cet objectif.

Applicabilité des données et informations pour réaliser le suivi des progrès à différentes échelles

23. Les indicateurs et les systèmes de suivi disponibles actuellement fournissent plusieurs des éléments clés nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif à différentes échelles. Des informations plus amples sur la prestation de services par les écosystèmes seraient utiles au suivi des progrès accomplis pour atteindre cet objectif, bien que les informations disponibles soient suffisantes pour permettre d'évaluer de manière générale les progrès réalisés.

Efficacité des mesures prises

24. Lorsque des mesures ont été prises pour protéger et/ou restaurer les écosystèmes, celles-ci ont en général eu des effets positifs sur la diversité biologique au niveau local et/ou régional. Cependant, les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer à l'échelle mondiale les effets de ces mesures sur la prestation de services écosystémiques ou le bien-être humain.

Conclusion de la synthèse

25. Les outils et les orientations de soutien des politiques existants ne constituent pas un facteur limitant lorsque les Parties prennent des mesures pour atteindre cet objectif. De même, malgré des lacunes, les indicateurs existants permettent l'évaluation générale des progrès réalisés, quoique notre capacité de relier l'information sur les types de mesures prises pour atteindre cet objectif et les changements dans la prestation de services écosystémiques et le bien-être humain soient encore limitée.

Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

15.1 Éléments de l'objectif 15

26. Le changement, la dégradation et la perte des écosystèmes sont certaines des principales sources de dioxyde de carbone, de méthane et d'autres émissions de gaz à effet de serre (autres que le brûlage de combustibles fossiles). Le renversement de ces processus par la restauration et la réhabilitation des écosystèmes, et la prévention des pertes, offre une occasion incroyable de restauration, de séquestration de carbone et de lutte contre la désertification. Les paysages terrestres et marins restaurés peuvent améliorer la résilience des écosystèmes à plus grande échelle, contribuer à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, et produire des avantages additionnels pour les populations. En outre, la conservation des habitats, en particulier dans les zones de stocks de carbone de forte densité, peut éviter l'émission anthropique de gaz à effet de serre. Cela s'applique particulièrement aux zones qui ont d'importants stocks de carbone souterrains (tourbières et sols organiques) menacés actuellement par les changements climatiques et le changement d'affectation des terres. L'objectif 15 requiert expressément la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés.

15.2 *Efficacité et impact des outils et des méthodes de soutien des politiques générales existants, obstacles à leur adoption et lacunes éventuelles*

Outils et méthodes de soutien des politiques pour aider à réaliser l'Objectif 15 d'Aichi pour la biodiversité

27. Etant donné que cet objectif a trait à la conservation, les divers outils et méthodes développés pour soutenir la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées s'y rapportent.³ Les programmes de travail sur les changements climatiques et sur la diversité biologique des forêts sont également pertinents, comme le sont les diverses orientations qui ont été élaborées concernant REDD+. L'approche par écosystème et plusieurs cahiers techniques de la CDB offrent d'autres orientations pertinentes.⁴ Les politiques et les plans nationaux relatifs aux changements climatiques élaborés en réponse aux engagements que les pays ont souscrits en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et aux orientations de celle-ci peuvent aussi soutenir la réalisation de l'objectif 15.

28. Bien qu'il n'y ait pas de programme de travail spécifique sur la restauration au titre de la Convention, son importance a été reconnue dans de nombreux programmes de travail et décisions de la Conférence des Parties, et la décision XI/16 porte précisément sur la restauration des écosystèmes. Une évaluation des orientations et des lignes directrices disponibles relatives à la restauration présentée à la onzième réunion de la Conférence des Parties a relevé 240 séries d'orientations, dont 24 étaient de caractère générique et 130 se rapportaient à des écosystèmes précis.⁵ Une évaluation semblable a identifié plus de 1 200 outils/technologies sur la restauration des écosystèmes qui sont à la disposition du public.⁶

29. Diverses organisations ont également élaboré des orientations pertinentes sur la restauration. Par exemple, le Programme ONU-REDD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque mondiale, le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, et la Society for Ecological Restoration ont tous développé des outils ou des orientations qui peuvent aider les Parties à formuler des politiques ou prendre des mesures à l'appui de cet objectif. L'UICN a également élaboré du matériel pertinent, notamment un guide pour la construction d'un modèle géospatial pour identifier et prioriser les zones à potentiel de restauration du paysage forestier au niveau régional, un guide pour formateurs sur les changements climatiques et les forêts, et des informations sur les principes de l'adaptation aux changements climatiques fondée sur les écosystèmes. L'UICN joue un rôle précurseur dans le développement d'outils destinés à guider la prise de décisions sur l'allocation la plus efficace des fonds de restauration. La FAO est en train de créer un mécanisme de restauration des forêts et des paysages en vue de soutenir les pays dans la planification et la réalisation efficaces des travaux de restauration dans une variété d'écosystèmes terrestres et de systèmes d'occupation des sols. Une carte des

³ On trouvera de plus amples renseignements concernant les aires protégées dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.3 sous l'objectif 11.

⁴ Cahier technique CDB n° 62 : *Contribution of ecosystem restoration to the objectives of the CBD and a healthy planet for all people* ;

Cahier technique CDB n° 59: *REDD+ and biodiversity* ;

Cahier technique CDB n° 43 : *Forest resilience, biodiversity, and climate change - a synthesis of the biodiversity/resilience/stability relationship in forest ecosystems* ;

Cahier technique CDB n° 26 : *Lignes directrices volontaires sur l'évaluation de l'impact tenant compte de la diversité biologique* ;

Cahier technique CDB n° 10 : *Interlinkages between biological diversity and climate change*.

⁵ Voir <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-11/information/cop-11-inf-17-en.pdf>.

⁶ Voir <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-11/information/cop-11-inf-18-en.pdf>.

possibilités de restauration a été établie (Restoration Opportunity Map), qui estime l'étendue des terres dégradées à potentiel de restauration au niveau mondial.⁷

Application des outils et méthodes de soutien des politiques existants

30. Un grand nombre d'orientations relatives à la restauration et à l'utilisation des aires protégées ont été employées par les Parties, bien que ce ne soit pas nécessairement dans le contexte de cet objectif. Le programme de travail sur les aires protégées est toujours considéré comme l'un des programmes de travail de la Convention les plus appliqués (voir l'objectif 11). Un grand nombre d'études de cas illustrent les différents types d'activités de restauration qui ont été entreprises de par le monde. Cependant, l'information disponible actuellement ne permet pas de réaliser une évaluation exhaustive de la mesure dans laquelle des outils ou méthodes spécifiques ont été employés à l'échelle mondiale ou de leur impact aux niveaux national et infranational.

Obstacles à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques existants

31. L'emploi des orientations disponibles nécessite souvent leur adaptation aux circonstances nationales, ce qui peut faire obstacle à l'utilisation effective des outils et méthodes de soutien des politiques existants, car il y a relativement peu d'exemples de l'adaptation des lignes directrices et outils génériques aux besoins nationaux. Par conséquent, les meilleures pratiques ne sont pas suffisamment partagées dans l'application des orientations dans les pays et les régions et l'on constate des erreurs et des échecs qui devraient être évités à l'avenir. Par ailleurs, bien qu'il existe une variété d'orientations disponibles sur les éléments individuels abordés par cet objectif, on ne trouve aucune directive unificatrice abordant tous les éléments de l'objectif de manière cohérente. Dans les pays à capacités limitées, les outils et méthodes qui sont accompagnés de soutien financier et technique sont plus souvent appliqués que d'autres.

Lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques existants

32. Une lacune dans les outils et méthodes de soutien des politiques concerne l'identification et la priorisation des terres qui ont besoin d'être restaurées. Dans un pays donné, il risque d'y avoir plusieurs zones qui pourraient être restaurées à un moment donné. Des orientations destinées à aider les pays à prioriser leurs activités de restauration pourraient contribuer à la réalisation de cet objectif, de même que le développement d'outils pour aider à clarifier les résultats souhaités des activités de restauration. En outre, les orientations relatives à l'identification des écosystèmes qui représentent (potentiellement) des stocks de carbone vulnérables et importants sont limitées. Des orientations supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour la restauration des écosystèmes de terres arides et des terres à pâturage, en particulier dans les régions tropicales et subtropicales, ainsi que celle des écosystèmes de montagne. Outre l'harmonisation des approches et des méthodes de restauration des écosystèmes, REDD+ et l'adaptation aux changements climatiques fondée sur les écosystèmes au niveau national pourraient être utiles. Des directives additionnelles sur les coûts et les avantages des différentes méthodes de restauration des écosystèmes pourraient aussi s'avérer nécessaires.

⁷ Cette carte a été produite par le Global Partnership on Forest and Landscape Restoration du World Resources Institute, South Dakota State University, et l'Union internationale pour la conservation de la nature, septembre 2011.

15.3 Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans l'Objectif 15 d'Aichi pour la biodiversité et élaboration et emploi d'indicateurs pour cet objectif

Capacité d'évaluer/mesurer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif aux niveaux mondial, régional, national et sous-national

33. Les indicateurs suivants ont été identifiés dans l'annexe de la décision XI/3 A :

- a) État et tendances concernant l'étendue et l'état des habitats qui séquestrent le carbone ;
- b) Tendances concernant les populations d'espèces tributaires des forêts qui sont en cours de restauration.

34. En plus des indicateurs ci-dessus, plusieurs indicateurs identifiés principalement pour d'autres objectifs (en particulier les objectifs 5, 7, 10, 11, 12, 14 et 18) sont aussi pertinents ici, notamment les tendances en matière d'étendue, de conditions et de vulnérabilité des écosystèmes, biomes et habitats. Un grand nombre de ces indicateurs sont basés sur des données qui peuvent être ventilées pour les écosystèmes à stocks de carbone particulièrement importants tels que les forêts, les tourbières et les zones humides d'eau douce et côtières, permettant ainsi d'évaluer les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif. Des études de terrain très complètes et des systèmes de suivi in situ sont nécessaires pour les stocks de carbone souterrains (tourbières et sols organiques) ; dans le cas des biotes de surface, les techniques de télédétection deviennent de plus en plus exactes pour suivre les changements dans la biomasse et le couvert forestier, qui peuvent fournir des informations relatives à la désertification et d'autres paramètres. Au fur et à mesure que les technologies de télédétection progressent, notre capacité d'assurer le suivi des progrès accomplis pour atteindre cet objectif est également susceptible de s'améliorer.

Domaines où un suivi plus rigoureux/ de meilleures données/ des observations ou des indicateurs additionnels permettraient de renforcer substantiellement notre capacité de suivre les progrès accomplis en vue d'orienter la prise de mesures appropriées/ciblées

35. La base de données sur la taille des stocks de carbone de différents écosystèmes, leur flux de carbone et taux de séquestration est limitée et l'on y constate des lacunes géographiques importantes. Ceci est particulièrement le cas des données concernant les tourbières, les sols organiques et les zones humides côtières. Les bases de données mondiales sur les activités de protection et de restauration des écosystèmes visant l'atténuation des changements climatiques et la protection/restauration de la diversité biologique n'existent que sous la forme de prototypes. Bien qu'il existe plusieurs évaluations de la dégradation, comme par exemple l'évaluation mondiale de la dégradation des terres, les informations concernant l'étendue et la situation des écosystèmes dégradés dans le monde est limitée. De meilleures informations et une meilleure surveillance de ces questions renforceraient grandement la capacité d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif. Des capacités accrues ainsi que l'adaptation et l'emploi plus généralisé d'outils appropriés pour recueillir des informations et assurer le suivi au niveau national sont nécessaires.

Limites entravant ces améliorations

36. La principale contrainte de l'abord des questions ci-dessus est le manque des ressources nécessaires à l'entreprise des travaux. Il est néanmoins possible d'axer les outils de suivi et les capacités nationales existants de manière plus efficace sur les terres dégradées et leur potentiel de restauration. En

outre, l'absence d'accord sur ce que constitue un « écosystème dégradé » fait obstacle au rassemblement de meilleures informations sur le nombre et la situation des écosystèmes dégradés au niveau mondial.

15.4 *Évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention*

37. Les deux principales mesures qui doivent être entreprises pour atteindre cet objectif sont la protection et la restauration des écosystèmes. La conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes se sont avérées un moyen rentable et immédiatement disponible de séquestrer le dioxyde de carbone et de prévenir les pertes d'autres gaz à effet de serre, tout en permettant aux populations et aux écosystèmes de s'adapter et de réduire leur vulnérabilité. Un grand nombre de pays ont entrepris des activités de protection et de restauration des écosystèmes qui ont un effet positif sur la diversité biologique, mais ces efforts devront être intensifiés pour réaliser cet objectif, ce qui nécessite l'analyse de concessions mutuelles à d'autres occupations des sols et une compréhension claire des régimes fonciers. Dans ce contexte, les gouvernements nationaux et sous-nationaux et les gestionnaires du territoire doivent décider des mesures qui peuvent être appliquées avec succès dans le paysage politique et gouvernemental local/national. Par ailleurs, il est difficile de déterminer les effets de ces mesures sur la séquestration du carbone, compte tenu de facteurs tels que les fuites, la permanence et l'additionnalité, et sur la lutte contre la désertification et l'amélioration de la résilience des écosystèmes en général.

15.5 *Conclusions des sections précédentes pour permettre l'identification et la priorisation des besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Objectif 15*

Applicabilité des orientations et outils à l'appui de la mise en œuvre au niveau national

38. Toute une abondance d'orientations a été élaborée concernant la protection des écosystèmes et leur restauration. Il est nécessaire cependant d'adapter ces orientations de manière plus systématique aux besoins nationaux et locaux. Une plus grande sensibilisation aux avantages des travaux de restauration pour répondre aux préoccupations socioéconomiques, en particulier celles des communautés locales, pourrait susciter un plus grand intérêt et soutien politique, et augmenter l'efficacité de ces travaux. Bien qu'il y ait des lacunes au niveau de l'identification des zones qui sont particulièrement importantes en raison de leur rôle en tant que stocks de carbone, les orientations existantes semblent adéquates pour la réalisation de cet objectif à condition qu'elles soient proprement adaptées.

Applicabilité des données et informations pour réaliser le suivi des progrès à différentes échelles

39. Plusieurs indicateurs peuvent être employés pour fournir des informations sur les progrès accomplis vers cet objectif. On constate cependant des lacunes en ce qui concerne la mesure dans laquelle des activités de restauration sont entreprises au niveau mondial, la situation et l'étendue des terres dégradées et les flux de carbone. En outre, il manque des informations détaillées sur les terres dégradées et les possibilités de restauration au niveau national. Ces lacunes limitent notre capacité d'assurer le suivi de la réalisation de cet objectif, bien qu'il soit quand même possible d'entreprendre une évaluation générale à partir des informations disponibles.

Efficacité des mesures prises

40. Lorsque des mesures de protection et de restauration des écosystèmes ont été prises, celles-ci ont en général été efficaces. Les mesures de ce type doivent être prises en gardant particulièrement à l'esprit l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci.

Conclusion de la synthèse

41. Les orientations disponibles semblent fournir une base adéquate à la mise en œuvre de cet objectif et pour guider les mesures à prendre aux échelles appropriées. Il importe au plus haut point de documenter ces mesures afin de diffuser les connaissances sur les réussites et les échecs passés, et d'élaborer des orientations adaptées supplémentaires. Malgré des lacunes importantes dans les données et l'information, il devrait être possible de réaliser une évaluation générale des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif.
